

Fondation d'entreprise EADS

Règlement des Prix de la meilleure Thèse

Article 1

La Fondation d'entreprise EADS attribue chaque année six Prix de la meilleure Thèse.

Si la qualité des candidats s'y prête, elle attribue un prix dans cinq grands domaines thématiques (décrits ci-dessous), plus un prix récompensant des travaux particulièrement tournés vers l'interdisciplinaire.

Domaines thématiques :

- Mathématiques et leurs interactions
- Physique-Chimie
- Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace
- Sciences pour l'ingénieur
- Sciences et Technologies de l'information et de la communication

Pour le prix de la meilleure Thèse Interdisciplinaire, les sujets concernés sont pluridisciplinaires et/ou interdisciplinaires, ils font intervenir impérativement **des domaines de recherche** parmi les **cinq catégories précédentes**.

Le montant de chaque Prix de la meilleure thèse est de 5 000 €.

Le Jury peut décider, s'il le souhaite, d'attribuer plusieurs prix dans un même domaine (et aucun dans un autre).

Article 2

Les Prix de la meilleure Thèse de la Fondation d'entreprise EADS ont pour objectif de distinguer les meilleurs travaux de recherche effectués dans le cadre d'un Doctorat. Ces thèses auront contribué à une avancée significative de la recherche, par exemple en :

- explorant des voies susceptibles de conduire à des ruptures technologiques et conceptuelles,
- en proposant de nouveaux paradigmes,
- en établissant de nouvelles interfaces entre disciplines.

Cette opération souhaite ainsi signaler à l'ensemble de la communauté relevant de ces disciplines des travaux de recherche de niveau excellent ou exceptionnel, sur le fond et la forme, menés par des chercheurs ayant récemment soutenu leur doctorat, que ce soit en recherche fondamentale ou en recherche plus appliquée.

Article 3

Les Prix de la meilleure thèse s'adressent aux docteurs ayant soutenu leur thèse entre le **01 juin 2012 et le 30 juin 2013**.

Ces thèses doivent avoir été soutenues dans un établissement français.

Article 4

La distinction de ces thèses interviendra sous la forme de la nomination des thèses dans les différents domaines.

Ces nominations seront établies à partir de classements préliminaires réalisés dans divers champs thématiques caractéristiques de ces disciplines.

Article 5

Le jury, composé de personnalités qualifiées, analyse les dossiers de candidature, et, si nécessaire, fait appel à toute compétence extérieure pertinente.

Article 6

Les lauréats accepteront que la Fondation d'entreprise EADS communique sur les résultats de ces prix et seront invités à coopérer pour permettre la réalisation d'éléments audiovisuels de présentation de leurs travaux.

Article 7

Le règlement et le dossier de candidature, accessibles à l'adresse www.fondation.eads.com, sont transmis aux Directeurs des écoles doctorales relevant des disciplines concernées.

Article 8

La sélection des candidats à présenter au Prix de la meilleure thèse est de la responsabilité des Directeurs des écoles doctorales.

Chaque école doctorale ne proposera qu'un seul candidat si le nombre annuel de soutenances est inférieur à 150, 2 candidats si le nombre annuel de soutenances est supérieur à 150.

Article 9

Les soumissions sont constituées d'un dossier électronique, qui comprend :

- la fiche de candidature dont le formulaire est téléchargeable sur le site web de la fondation (cf. annexe) ; cette fiche visée par le Directeur de l'école doctorale donne le résumé des informations principales sur les travaux de thèse.
- le mémoire de thèse ;
- les rapports de pré-soutenance de thèse ;
- le rapport de soutenance ;
- un CV ;
- un résumé de la thèse en une demi-page;
- la liste des publications relatives au travail décrit dans la thèse ;

Les fichiers respecteront la nomenclature suivante :

01-nom-fiche
02-nom-mémoire
03-nom-rapport-présoutenance1
04-nom-rapport-présoutenance2
05-nom-rapport
06-nom-CV
07-nom-résumé
08-nom-liste-publi
09-nom-publi1
10-nom-publi2
11-nom-publi3

Les dossiers de candidature doivent **impérativement** être visés par le Directeur de l'école doctorale et être transmis par voie électronique (messagerie électronique : fondation@eads.net , ou par serveur de téléchargement) à la Fondation d'entreprise EADS **avant le 18 juillet 2013, à 23h59.**

Si l'envoi des candidatures n'est pas fait par l'école doctorale, une validation de celle-ci, envoyée par courrier (électronique ou papier), est nécessaire.

Il est demandé de n'utiliser que les formats les plus communs : .doc, .pdf.

Un accusé de réception sera envoyé.

Les résultats seront publiés sur le site internet de la Fondation d'entreprise EADS fin novembre.

Article 10

Toute candidature ne respectant pas le règlement pourra être rejetée.

Article 11

Ce concours est organisé tous les ans.